

Guide sur les commentaires publics concernant l'inscription de l'oléoduc de la côte Ouest comme projet d'intérêt national

Que se passe-t-il?

Le 2 juillet 2026, Ottawa a annoncé son intention de soumettre le nouvel oléoduc de la côte Ouest, une conduite de 1 250 km reliant Bruderheim, en Alberta, à un nouveau terminal d'exportation maritime sur la côte sud de la Colombie-Britannique, au Bureau des grands projets pour qu'il soit désigné « projet d'intérêt national » en vertu de *la Loi visant à bâtir le Canada (LBC)*. La LBC a été édictée dans le cadre du projet de loi C-5, *la Loi sur l'unité de l'économie canadienne*, entrée en vigueur le 26 juin 2026. Cette désignation permettrait à l'oléoduc de contourner une partie du processus habituel d'évaluation environnementale et d'autorisation.

Le 1er août, le gouvernement a publié un avis officiel à cet effet dans la Gazette du Canada, [ouvrant une période de commentaires publics](#). Le Cabinet décidera d'inscrire ou non l'oléoduc sur la liste selon un test juridique précis : [cinq critères](#) énoncés dans *la LBC*. Le BCRÉI encourage les personnes à soumettre des commentaires qui répondent directement à ces critères, car ils pèseront davantage que des arguments climatiques généraux.

Il est important de le savoir avant d'écrire : cette décision ne part pas d'un terrain neutre. Le Canada et l'Alberta ont signé un protocole d'entente sur cet oléoduc en novembre 2025, puis une entente de mise en œuvre en mai 2026, et les deux gouvernements [visent](#) une inscription d'ici le 1er octobre 2026. **La période de commentaires est une étape réelle, exigée par la loi, et elle constitue un dossier public qui compte pour la transparence et pour toute contestation judiciaire future.** Ce serait aussi le premier projet désigné en vertu de *la Loi visant à bâtir le Canada* : la rigueur avec laquelle les cinq critères sont appliqués ici deviendra le précédent pour tous les projets qui suivront. Un vaste dossier public d'opposition a sa propre valeur, peu importe si cela change ou non cette décision en particulier.

Détails pour soumettre un commentaire

- **Date limite** : 18 septembre 2026
- **Comment soumettre** : Envoyez vos commentaires écrits (environ 500 à 1000 mots) par courriel à WCOPComment-CommentaireOCO@mpo-bgp.gc.ca
- **Qui décide** : Le gouverneur en conseil (le Cabinet), à partir d'un processus de recommandation mené par le Bureau des grands projets, le ministre Dominic LeBlanc coordonnant la consultation avec l'Alberta et la Colombie-Britannique
- **Date cible pour la décision** : Le 1er octobre 2026 est une cible politique, pas une date limite légale. La décision réelle pourrait survenir avant, après, ou ne pas être rendue du tout à cette date.

- **Recommandations :** Structurez votre lettre autour des cinq critères d'intérêt national de *la LBC* plutôt qu'autour d'une opposition générale. De plus, il arrive que les processus de consultation accordent moins de poids à un grand nombre de commentaires qui ressemblent à une lettre type.

En adoptant des angles distincts, même en s'appuyant sur les mêmes faits, vos commentaires ne donneront pas l'impression d'avoir été copiés-collés les uns des autres.

Les cinq critères, et quoi dire pour chacun

La Loi demande au gouvernement d'évaluer dans quelle mesure le projet répond à chacun des [cinq critères](#). Choisissez ceux qui vous semblent les plus convaincants; vous n'avez pas besoin d'aborder les cinq.

Renforce-t-il l'autonomie, la résilience et la sécurité du Canada?

Un oléoduc qui lie davantage le Canada aux marchés pétroliers mondiaux et à une poignée d'acheteurs ne renforce pas l'indépendance énergétique. Il accroît plutôt l'exposition aux fluctuations de prix et à une demande incertaine. Comme le premier ministre Carney l'a lui-même affirmé, la véritable sécurité énergétique passe par l'investissement dans l'électricité propre et le réseau électrique du pays : « Si nous n'avons aucun contrôle sur le prix du pétrole, nous avons un grand contrôle sur le prix de notre électricité. »

Même selon la logique du gouvernement, l'argument tient peu. On justifie cet oléoduc en disant qu'il réduirait la dépendance du Canada à ne vendre son pétrole qu'aux États-Unis. Or, l'agrandissement de Trans Mountain a déjà ouvert l'accès aux ports du Pacifique pour les acheteurs asiatiques en 2024, en suivant en bonne partie ce même corridor. Un deuxième oléoduc empruntant ce même corridor n'ajoute que peu de sécurité que le premier n'a pas déjà procurée.

Quels avantages économiques procure-t-il réellement?

Le montage financier n'est pas arrêté. Pembina Pipeline, seul investisseur privé nommé, ne détient qu'une participation de 10 %, avec option de la porter à 20 %, et a précisé qu'elle n'engagerait pas ses propres capitaux avant de prendre cette décision. La première ministre de l'Alberta a affirmé que la part des contribuables « reste à négocier », et le gouvernement fédéral [a lui-même reconnu](#) que les contribuables pourraient devoir payer la note. Un projet aussi dépendant du financement public ne peut être considéré comme un gain économique net pour le Canada. Le calendrier pose aussi problème : l'oléoduc ne devrait pas être en service avant 2032 à 2034. D'ici là, plusieurs économistes de l'énergie prévoient un ralentissement de la croissance de la demande mondiale de pétrole, et non une hausse.

Est-il vraisemblable qu'il soit construit tel que prévu?

L'oléoduc Trans Mountain original constitue le meilleur point de comparaison, et il n'a rien de rassurant. Son agrandissement était estimé à 5,4 milliards de dollars en 2013, révisé à 7,4 milliards en 2017, et achevé en 2024 à près de 34 milliards de dollars. Le Bureau des grands projets, qui évalue maintenant si ce nouvel oléoduc peut être construit comme prévu, est dirigé par Dawn Farrell : l'ancienne présidente-directrice générale de Trans Mountain qui a supervisé ce projet jusqu'à son achèvement. Des estimations indépendantes du coût total du nouvel oléoduc, incluant le projet lié de captage du carbone Pathways et les mises à niveau portuaires, dépassent déjà les 100 milliards de dollars une fois les dépassements probables pris en compte.

Fait-il progresser les intérêts des peuples autochtones?

L'[Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique a demandé à Ottawa et à l'Alberta](#) en août 2026 de suspendre le projet, affirmant que la consultation ne s'est pas déroulée de bonne foi. Plus de 40 organisations de la société civile, dont des groupes autochtones et confessionnels [incluant le BCRÉI](#), ont signé une [lettre conjointe](#) s'opposant à tout nouvel oléoduc d'énergies fossiles. Selon une estimation juridique, le tracé traverse les territoires traditionnels de 90 à 125 communautés autochtones. Une période de commentaires de 30 jours, se déroulant en parallèle de consultations [amorçées à peine récemment](#), se concilie difficilement avec une évaluation sérieuse de ce critère.

Il existe d'ailleurs un précédent direct : Ottawa a déjà perdu ou retardé deux projets presque identiques d'oléoduc vers la côte de la Colombie-Britannique, soit Northern Gateway et l'agrandissement initial de Trans Mountain, précisément parce que les tribunaux ont jugé la consultation inadéquate. Demander au même gouvernement de certifier une consultation adéquate selon un échéancier plus court que ces deux précédents, pour un projet plus important, n'est pas une affirmation crédible.

Contribue-t-il aux cibles climatiques du Canada?

C'est le point le plus faible de l'argumentaire du gouvernement. Le projet lié de captage du carbone Pathways est publiquement présenté comme devant réduire les émissions de 16 mégatonnes par année, mais seulement 6 de ces mégatonnes constituent [un engagement ferme et daté](#) : en service d'ici 2035. Les 10 mégatonnes restantes ne sont qu'un objectif supplémentaire visé pour 2045, une décennie de plus, sans garantie qu'elles se concrétisent. Or, les émissions amont du seul oléoduc sont estimées à environ 40 mégatonnes par année.

Un projet de captage dont l'entente ne garantit qu'une fraction du chiffre annoncé, greffé à un oléoduc dont les émissions le dépassent largement, ne contribue pas aux cibles climatiques du Canada. Ajoutons à cela l'ambition affichée par l'Alberta elle-même, liée à cette même entente, de doubler sa production de sables bitumineux à huit millions de barils par jour : l'oléoduc ne se contente pas de ne pas contribuer aux cibles climatiques du Canada, il s'y oppose structurellement.

L'avis lui-même est tombé en pleine illustration vivante de ce qui est en jeu. Dans les 24 heures suivant sa publication, plus de 5 000 Britanno-Colombiens ont été placés sous ordre d'évacuation, alors que la province comptait plus de 100 feux de forêt actifs.

Comment présenter votre commentaire?

Précisez qui vous êtes et en quoi cette décision vous concerne : décrivez où vous vivez et travaillez. Avez-vous un lien avec la côte de la Colombie-Britannique, ou l'Alberta, ou avec des communautés situées le long du tracé? Vous souciez-vous des jeunes qui devront vivre le plus longtemps avec cette décision? Faites référence au critère ou aux critères que vous abordez. Restez concis : un commentaire court et précis qui s'attaque véritablement au test légal vaut davantage qu'un texte long qui n'y parvient pas.

Le BCRÉI serait heureux de partager une copie de vos commentaires sur notre site Web. Si possible, veuillez en envoyer une copie à info@orcie.org.